

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination d'un membre effectif et d'un membre suppléant de la Cellule du programme de travaux de première nécessité en application du décret du 14 juin 2001 relatif au programme de travaux de première nécessité

A.Gt 15-04-2002

M.B. 04-06-2002

Le Gouvernement de la Communauté française

Vu le décret du 14 juin 2001 relatif au programme de travaux de première nécessité en faveur des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire organisés ou subventionnés par la Communauté française, notamment l'article 8;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 septembre 2001 portant nomination des membres de la Cellule du programme de travaux de première nécessité en application du décret du 14 juin 2001 relatif au programme de travaux de première nécessité,

Arrête :

Article 1^{er}. - Est nommé en qualité de membre effectif représentant l'enseignement organisé par la Communauté française, en remplacement de Mme Ann CHEVALIER :

- M. Jacques REZETTE.

Article 2. - Est nommé en qualité de membre suppléant représentant l'enseignement organisé par la Communauté française, en remplacement de M. Jacques REZETTE :

- M. Jacques MONARD.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets le jour de sa signature.